

NORMES MINIMALES INTERORGANISATIONS

pour la programmation d'actions de
lutte contre la violence basée sur le
genre dans les situations d'urgence



1 PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ACTION CONTRE LA VBG

Sous tous les rapports, la programmation visant la VBG est centrée sur les survivantes, pour préserver et favoriser la confidentialité, la sécurité, la non-discrimination et le respect des choix, des droits et de la dignité des femmes et des filles, y compris les survivantes.

2 PARTICIPATION ET AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES

Les femmes et les filles sont mobilisées comme partenaires actives et comme fer de lance de l'action destinée à amener le secteur humanitaire à prévenir la VBG et à appuyer l'accès des survivantes à des services de qualité.

3 PRISE EN CHARGE ET SOUTIEN DU PERSONNEL

Le personnel du programme VBG est recruté et formé pour mettre en pratique un ensemble de compétences de base, et sa sécurité et son bien-être sont protégés.

4 SOINS DE SANTÉ POUR LES SURVIVANTES DE VBG

Les survivantes de violence basée sur le genre (VBG) ont accès à des soins de santé adaptés de qualité, y compris des services de santé pour les survivantes de violences sexuelles et conjugales et d'autres formes de VBG, ainsi qu'à des services d'orientation pour prévenir et/ou réduire les effets de la violence.

5 SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

Les femmes et les filles ont accès en toute sécurité à un soutien psychosocial de qualité, adapté aux besoins des survivantes et axé sur la guérison, l'autonomisation et le rétablissement.

6 LA GESTION DE CAS DE VBG

Les survivantes de violence basée sur le genre ont accès à des services de gestion de cas appropriés et de qualité, y compris des soins et un soutien coordonnés pour accéder aux services qui sont disponibles.

7 SYSTÈMES D'ORIENTATION

Des systèmes d'orientation sont en place pour mettre en rapport les survivantes de VBG avec les services multisectoriels pertinents de qualité, dans des délais appropriés et de manière sûre et confidentielle.

8 ESPACES SÛRS À L'USAGE DES FEMMES ET DES FILLES

Les femmes et les filles disposent de lieux sûrs et accessibles, offrant des services, des informations et des activités de qualité qui favorisent le rétablissement, le bien-être et l'autonomisation.

9 SÉCURITÉ ET ATTÉNUATION DES RISQUES

Les acteurs de l'action contre la VBG préconisent et soutiennent l'intégration de l'atténuation des risques de violence basée sur le genre et l'appui aux survivantes dans tous les secteurs humanitaires.

10 JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE

Les secteurs juridique et judiciaire aident les survivantes de la VBG à accéder à des services sûrs et axés sur elles, qui protègent leurs droits et facilitent leur accès à la justice.

11 TROUSSES D'HYGIÈNE FÉMININE, AIDE EN ESPÈCES ET EN BONS D'ACHAT

Les femmes et les filles reçoivent des trousseaux d'hygiène féminine (kits de dignité), et/ou une aide en espèces et en bons d'achat afin de réduire les risques de VBG, et de promouvoir la sécurité et la dignité.

12 AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Les femmes et les adolescentes accèdent au soutien économique dans le cadre d'une intervention multisectorielle.

13 TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ET DES NORMES SOCIALES

Les programmes de VBG visent à combattre les normes sociales préjudiciables et l'inégalité systémique entre les sexes de manière à pouvoir rendre des comptes aux femmes et aux filles.

14 COLLECTE ET UTILISATION DES DONNÉES SUR LES SURVIVANTES

Les données sur les survivantes sont gérées avec le consentement éclairé de celles-ci dans le but d'améliorer les services fournis ; elles sont collectées, stockées, analysées et partagées dans le plein respect de la sécurité et de l'éthique.

15 COORDINATION DE L'ACTION CONTRE LA VBG

La coordination permet de concevoir des mesures rapides et concrètes qui visent à atténuer les risques, prévenir et répondre à la VBG.

16 EXAMEN INITIAL, SUIVI ET ÉVALUATION

Les informations recueillies conformément aux principes de confidentialité et de sécurité servent à améliorer la qualité des programmes VBG et assurent l'obligation de rendre des comptes aux femmes et aux filles.



Financé par
la protection civile
et l'aide humanitaire
de l'Union européenne

La présente initiative a été mise en œuvre avec l'assistance financière de l'Union européenne. Les vues qui y sont présentées ne reflètent en aucune façon l'opinion officielle de l'Union européenne, et la Commission européenne n'assume aucune responsabilité de tout usage qui pourrait être fait de l'information contenue dans l'ouvrage.



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS
OF DENMARK



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

